

**FICHE DE CANDIDATURE
Facultative
pour une admission dans un lycée agricole**

Enseignement agricole

2nde de l'enseignement général et technologique

2nde professionnelle

Lycée demandé :

Spécialité envisagée (pour la seconde professionnelle) :

IDENTIFICATION DE L'ELEVE

NOM de l'élève Prénom

Date de naissance

Etablissement d'origine..... Classe

MOTIVATIONS et DEMARCHES DE L'ELEVE (cocher les cases et développer)

1. Choisissez-vous l'enseignement agricole par choix personnel d'un métier de l'agriculture, de l'environnement ou du service en milieu rural ? oui non

Si oui, dans quel domaine professionnel envisagez-vous de vous former puis de travailler ?

.....

2. Avez-vous une connaissance personnelle (ou familiale) de ce domaine ? oui non

.....

3. Avez-vous déjà pris contact et eu un entretien avec l'établissement agricole souhaité ? oui non

.....

4. Avez-vous déjà effectué un stage d'observation auprès d'un professionnel du secteur ? oui non

Si oui, quel métier exerce-t-il ?

.....

AVIS DU PROFESSEUR PRINCIPAL de la classe dans l'établissement d'origine

Connaissance acquise du milieu professionnel envisagé :

Aptitudes et intérêts pour la filière envisagée (intérêt pour les sciences de la vie, qualités personnelles, aptitude au travail en plein air, recherche d'un enseignement concret ...) :

L'élève est informé des dates des portes ouvertes des lycées agricoles, de l'importance d'une visite dans le lycée demandé avant de poser sa candidature et de la possibilité d'un entretien avec le chef d'établissement du lycée agricole ou de son représentant (lors des portes ouvertes ou sur rendez-vous).

Cet entretien peut donner lieu à l'attribution d'un bonus supplémentaire lors des procédures d'affectation.

Signature du professeur :

Visa du chef d'établissement :

OBSERVATIONS ET AVIS DU PROVISEUR DU LYCEE DE RECRUTEMENT :

Bonus : Très favorable Favorable Aucun

Signature du proviseur :

NB : la fiche est renseignée par l'élève et le professeur principal, visée par le chef d'établissement, puis transmise au lycée concerné. Les dates limites sont indiquées sur le calendrier de l'affectation.